

GRAND ANGOULÊME
conservatoire

INSCRIPTIONS, LOCATIONS ET

TARIFS 2022 2023



2022/2023 - RÉINSCRIPTION ET INSCRIPTION

Du 30 MAI AU 11 JUIN 2022

LES PIÈCES ADMINISTRATIVES À COMPLÉTER (DOC 1, DOC 2 ET DOC 3) SONT DISPONIBLES SUR LE [site du conservatoire](https://conservatoire.grandangouleme.fr) : <https://conservatoire.grandangouleme.fr/>

- **POUR LES ÉLÈVES DÉJÀ INSCRITS EN 2021/2022**
Inscription pédagogique sur iMuse et dépôt des pièces administratives auprès du service scolarité
- **POUR LES NOUVEAUX ÉLÈVES**
Dépôt du dossier de préinscription (doc 3) et des pièces administratives auprès du service scolarité

POUR TOUS : ÉLÈVES DÉJÀ INSCRITS EN 2021/2022 ET NOUVEAUX ÉLÈVES

PIÈCES ADMINISTRATIVES À FOURNIR

- Modalités de règlement (doc 1)
- Si vous optez pour le prélèvement automatique en 8 mensualités, fournir un mandat de prélèvement SEPA (doc 2) + un RIB avec logo de l'organisme bancaire
- Allocataires CAF ou MSA : attestation du quotient familial de moins de 3 mois
- Non-allocataires CAF ou MSA : avis d'imposition N -1

- Couples vivant en union libre ou en situation de garde alternée : produire les deux avis d'imposition
- Justificatif de domicile pour les contribuables de GrandAngoulême
- Coût et règlement des frais de dossier
 - Un élève : 35 euros
 - Deux élèves et plus dans un même foyer : 45 euros
 - soit par chèque à l'ordre de la régie de recettes conservatoire
 - soit en espèces à la scolarité

POUR LES ÉLÈVES DANSEURS

- Un certificat médical devra être remis lors du premier cours.

LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES DANS LES CLASSES

Les entrées en classe instrumentale se feront par ordre d'arrivée des dossiers.

Seuls les dossiers complets (ensemble des pièces administratives et règlement des frais de dossier) seront traités.

REMISE DES DOSSIERS

• **AU SERVICE SCOLARITÉ**

- Du lundi 30 mai au vendredi 10 juin de 13h à 18h
- Mercredi 1^{er} et 8 juin de 10h à 18h
- Samedi 4 juin de 8h30 à 12h
- Samedi 11 juin de 8h30 à 12h de 13h30 à 17h

• **PAR COURRIER**

Conservatoire - Service scolarité
3 place Henri Dunant - BP 40233
16001 Angoulême cedex

• **PAR COURRIEL**

conservatoire@grandangouleme.fr

Les dossiers transmis par mail ne seront validés qu'après réception du règlement des frais de traitement de dossier.

Quel que soit le mode de transmission choisi, merci de vous assurer que votre dossier est complet.

CE TABLEAU DÉCRIT LES CAS DE FIGURE MAJORITAIRES. ATTENTION CERTAINES DISCIPLINES OUVRENT DROIT AUX TARIFS GRANDANGOULÊME POUR TOUS - VOIR PAGE 6 OU CONCTATER LE SERVICE SCOLARITÉ

DISCIPLINES	UN ÉLÈVE : 35 € - DEUX ÉLÈVES ET PLUS D'UNE MÊME FAMILLE : 45 €											TARIFS HORS GA
	TARIFS GRANDANGOULÊME *											
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7	Tranche 8	Tranche 9	Tranche 10	Tranche 11	
FRAIS DE TRAITEMENT DE DOSSIER												
	< 500	501 à 600	601 à 700	701 à 800	801 à 900	901 à 1000	1001 à 1200	1201 à 1700	1701 à 2200	2201 à 2500	> 2500	
• Cursus instrumental ou vocal - du niveau initiation au 3 ^e cycle, que la formation soit complète ou non	50 €	100 €	200 €	250 €	300 €	350 €	400 €	415 €	450 €	500 €	555 €	852 €
• Éveil, initiation, toutes disciplines hors instrument • Ateliers batterie et théâtre adultes • Pratique collective avec soutien instrument/vocal • Unité de formation supplémentaire par élève • Tarif à partir du deuxième inscrit d'une même famille, après application du tarif général au premier inscrit	25 €	50 €	100 €	125 €	150 €	175 €	200 €	208 €	225 €	250 €	278 €	426 €
• Jazz • Musiques actuelles amplifiées • Composition électroacoustique • Atelier préparatoire batterie • Danse et théâtre à partir du cycle 1	50 €	100 €	200 €	242 €	279 €	317 €	354 €	365 €	392 €	429 €	467 €	755 €
• z'ADI - Ateliers de découverte instrumentale • Unité d'éveil supplémentaire par élève • Pratiques collectives	25 €	50 €	Tarif forfaitaire : 90 €									180 €
• Élève en CPES, apprenti, titulaire d'un « Pass étudiant GrandAngoulême »												90 €

* Communes de GrandAngoulême :

Angoulême, Asnières/Nouère, Balzac, Bouëx, Brie, Champniers, Claix, Dignac, Dirac, Fléac, Garat, Gond-Pontouvre, Jauldes, Isle d'Espagnac, La Couronne, Linars, Magnac/Touvre, Marsac, Mornac, Mouthiers/Boème, Nersac, Plassac Rouffiac, Puy-moyen, Roullet-Saint-Estèphe, Ruelle/Touvre, Saint-Michel, Saint-Saturnin, Saint-Yrieix/Charente, Sers, Sireuil, Soyaux, Torsac, Touvre, Trois Palis, Vindelle, Voeuil-et-Giget, Voulgézac et Vouzan

TARIFS DES CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS - CHAM

Frais de traitement de dossier par famille	UN ÉLÈVE 35 € / DEUX ÉLÈVES ET PLUS 45 EUROS										
PRIMAIRE ET SECONDAIRE - TARIF UNIQUE - FORMATION COMPLÈTE OU NON											
Montant du Quotient Familial en euros - calculé par la CAF ou le conservatoire	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7	Tranche 8	Tranche 9	Tranche 10	Tranche 11
	< 500	501 à 600	601 à 700	701 à 800	801 à 900	901 à 1000	1001 à 1200	1201 à 1700	1701 à 2200	2201 à 2500	> 2500
PRIMAIRE - DU CEI AU CM2 : ÉCOLES RENÉ DEFARGE ET JEAN MOULIN - ANGOULÊME											
- Formation musicale et chant choral (en temps scolaire)	Exonéré										
- Autre unité d'enseignement musical (instrument / voix)	36 €	52 €	80 €								
SECONDAIRE - DE LA 6^e À LA 3^e : COLLÈGE JULES VERNE - ANGOULÊME											
- Chaque unité d'enseignement musical (instrument / voix) incluant la formation musicale et le chant choral en temps scolaire	25 €	50 €	100 €	125 €	150 €	175 €	200 €	208 €	225 €	250 €	278 €

TARIFS DE LOCATION DES INSTRUMENTS

Montant du Quotient Familial en euros - calculé par la CAF ou le conservatoire -	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7	Tranche 8	Tranche 9	Tranche 10	Tranche 11
	< 500	501 à 600	601 à 700	701 à 800	801 à 900	901 à 1000	1001 à 1200	1201 à 1700	1701 à 2200	2201 à 2500	> 2500
LOCATION SUR L'ANNÉE SCOLAIRE											
- Tarif pour un instrument	20 €	25 €	30 €	35 €	50 €	80 €	115 €	155 €	195 €	245 €	290 €
- Tarif à partir du deuxième instrument	10 €	12,50 €	15 €	17,50 €	25 €	40 €	57,50 €	77,50 €	97,50 €	122,50 €	145 €
LOCATION OCCASIONNELLE											
- Tarif unique	5 €	7 €	9 €	12 €	15 €	25 €	40 €	60 €	65 €	70 €	75 €

JE VOUDRAIS LOUER UN INSTRUMENT

- La location d'instruments est consentie de début septembre à fin août.
- Les élèves débutants sont prioritaires pour une durée maximale de 4 ans, en fonction du nombre d'instruments disponibles. Chaque année, une nouvelle demande doit être formulée par l'intermédiaire des enseignants.
- En cas d'un nombre de demandes supérieur au nombre d'instruments disponibles, la priorité est donnée au quotient familial le plus petit.
- Un contrat de location est remis pour chaque instrument.
- Une attestation d'assurance couvrant les dommages liés aux dégradations sur les instruments est exigée avant la remise de l'instrument à l'élève.
- En cas de sinistre, GrandAngoulême exige le remboursement du montant des réparations nécessaires, ou la valeur de remplacement le cas échéant.
- Tout manquement ou anomalie constatée sera à la charge de l'emprunteur.

LOCATION OCCASIONNELLE

La location occasionnelle est possible sur une période maximale de 3 mois. Au-delà, la location sur l'année scolaire sera appliquée.

COMMENT RÉGLER ?

DEUX OPTIONS DE RÉGLEMENT

- Règlement en une fois, au plus tard le 30 novembre de l'année scolaire en cours.
- Règlement en 8 fois, par prélèvement automatique, sous conditions *, entre novembre et juin de l'année scolaire en cours. Le prélèvement est effectué le 10 de chaque mois.

*Le prélèvement automatique est possible :

- Pour les droits d'inscription et/ou de location d'instrument d'un montant supérieur ou égal à 40 €.
- Le règlement inférieur à 40 € se fera en une fois, au plus tard le 30 novembre de l'année scolaire en cours.

Les élèves inscrits après le 10 octobre acquittent leurs droits d'inscription et la location d'instrument au plus tard un mois après leur date d'inscription. Si l'élève ou la famille en fait la demande, le prélèvement automatique peut être mis en place sous réserve de l'accord du régisseur du conservatoire.

Les élèves inscrits après le 1^{er} janvier de l'année scolaire bénéficient d'une réduction des droits d'inscription et de location d'instruments de 30 %. Si l'élève ou la famille en fait la demande, le prélèvement automatique peut être mis en place sous réserve de l'accord du régisseur du conservatoire.

CALCULER
VOTRE QUOTIENT FAMILIAL
SI VOUS N'ÊTES PAS INSCRIT
À LA CAF OU À LA MSA

QF =

1/12^e du revenu fiscal de
référence (N-1) + prestations
familiales du dernier mois connu

le nombre de parts fiscales

JE N'HABITE PAS GRANDANGOULÈME

LE TARIF DE GRANDANGOULÈME EST APPLIQUÉ

• POUR LES DISCIPLINES NON ENSEIGNÉES DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE LA CHARENTE AGRÉÉS PAR L'ÉTAT :

- basson, hautbois, cor, viole de gambe, composition électroacoustique, danse de l'éveil chorégraphique au 3^e cycle et éveil musidanse.

SUR JUSTIFICATIF :

- Pour les élèves du lycée Guez-de-Balzac qui suivent l'option « *musique* » ou l'enseignement de spécialité « *arts musique* »
- Pour les élèves des lycées de l'Image et du Son d'Angoulême (LISA) et de Marguerite-de-Valois qui suivent l'option « *Théâtre* ».
- Pour les élèves internes dans les établissements scolaires du territoire de GrandAngoulême.
- Pour les familles non domiciliées sur GrandAngoulême mais contribuables sur le territoire.
- Pour les apprentis et étudiants.

Les justificatifs sont à fournir avant le 30 septembre. Sans présentation des justificatifs, le tarif hors GrandAngoulême s'applique à partir du 1^{er} octobre.

JE SOUHAITE ANNULER MON INSCRIPTION

J'INFORME PAR ÉCRIT LE CONSERVATOIRE

Les frais de traitement de dossier ne sont pas remboursés

- En cas d'annulation d'inscription avant le 10 octobre de l'année en cours, les droits d'inscription et de location d'instruments ne sont pas facturés.
- En cas d'annulation d'inscription entre le 10 octobre et le 30 novembre de l'année en cours. La facturation est faite à hauteur d'un tiers des sommes dues - droits d'inscription et/ou location d'instrument, montant arrondi à l'euro supérieur.
- En cas d'annulation après la date du 30 novembre de l'année en cours, les droits d'inscription et de location sont facturés dans leur intégralité.

TOUTES LES INFORMATIONS SUR LES MODALITÉS D'INSCRIPTION ET LES TARIFS 2022/2023 SONT DÉTAILLÉS DANS LA DÉLIBÉRATION CONSULTABLE SUR LE SITE DU CONSERVATOIRE

LES PIÈCES QUE JE DOIS TRANSMETTRE AU CONSERVATOIRE

- Dossier de préinscription pour les nouveaux élèves (doc3)
- Inscription en ligne sur iMuse pour les élèves inscrits en 2021/2022
- Doc1 pour les modalités de règlement
- Doc 2 si demande de prélèvement de 8 fois + RIB
- Allocataires CAF ou MSA : QF de moins de 3 mois
- Non-allocataires CAF ou MSA : avis d'imposition N -1
- Pour les couples vivant en union libre ou les situations de garde alternée : produire les deux avis d'imposition
- Justificatif de domicile pour les contribuables de GrandAngoulême
- Règlement des frais de dossier :
 - un élève : 35 euros
 - deux élèves et plus dans un même foyer : 45 euros
- Pour les élèves danseurs : un certificat médical devra être remis à l'occasion du premier cours.

LES JUSTIFICATIFS À FOURNIR AVANT LE 30 SEPTEMBRE

- Pour les élèves en option musique du lycée Guez-de-Balzac qui suivent l'option « *musique* » ou l'enseignement de spécialité « *arts musique* » non domiciliés sur GrandAngoulême
- Pour les élèves des lycées de l'Image et du Son d'Angoulême (LISA) et Marguerite-de-Valois qui suivent l'option « *Théâtre* » non domiciliés sur GrandAngoulême
- Pour les élèves domiciliés hors GrandAngoulême mais inscrits en internat dans les établissements scolaires du territoire de GrandAngoulême
- Pour les familles non domiciliées sur GrandAngoulême mais contribuables sur le territoire
- Pour les étudiants et les apprentis

GABRIEL FAURÉ
conservatoire

3 place Henri Dunant
16000 Angoulême
Tél. 05 45 95 21 69

<https://conservatoire.grandangouleme.fr/>

 [conservatoire.gabrielfaure](https://www.facebook.com/conservatoire.gabrielfaure)

